

Prise de position

Comité référendaire contre PV 2020

Document présenté lors de la table ronde convoquée par Alain Berset à Berne, le 27 octobre 2017

Analyse du résultat de la votation du 24 septembre 2017

Le Comité référendaire considère que le résultat de la double votation populaire sur le paquet de Prévoyance vieillesse 2020 est un rejet social et féministe. Tant le sondage de Tamedia à la sortie des urnes que l'analyse de Sotomo, publiée le 11 octobre 2017, confirment cette analyse.

LE NON DES FEMMES A ÉTÉ DÉTERMINANT. Ce refus est pour nous d'autant plus significatif si l'on tient compte de la mobilisation extraordinaire qui a été déployée durant toute la campagne par des personnalités politiques de tout bord en faveur de la réforme, notamment des anciennes conseillères fédérales, amplement relayées par les médias. Malgré cette insistance, la majorité des femmes n'a pas été convaincue. L'argument de l'ouverture du 2^e pilier envers les bas salaires et les temps partiels n'a pas eu beaucoup de poids: nos concitoyennes n'ont pas été dupes. Comme nous, elles constatent que les rentes du 2^e pilier fondent comme neige au soleil et elles n'ont pas voulu dilapider leurs cotisations dans le panier percé du 2^e pilier.

Mais c'est le refus de travailler une année de plus qui est la raison principale du non des femmes. Les sondages ne font que confirmer ce que nous avons entendu tout au long de la campagne dans la rue. Trois raisons principales motivent le refus des femmes à travailler une année de plus:

- le durcissement des conditions de travail dans de nombreux secteurs d'activité prioritairement féminine;
- la discrimination et le chômage de longue durée des travailleuses âgées de 50 ans et plus;
- les inégalités persistantes non seulement au niveau du salaire, mais aussi des trajectoires professionnelles et du travail domestique, éducatif et de soins.

Étant donné cette situation, les femmes n'ont pas voulu avaler la couleuvre de la hausse de l'âge de la retraite.

LES PLUS PRÉCAIRES ONT DIT NON. Le rejet de PV2020 est plus marqué pour la frange de la population la plus précaire de ce pays, dont le revenu ne dépasse pas 3000 francs mensuels. Cette catégorie de la population, dont le comité référendaire s'est également fait le porte-voix, ne s'y est en effet pas trompée: pouvoir d'achat plombé sans aucun bénéfice à la sortie. Les salarié-e-s de condition modeste ont perdu confiance dans un 2^e pilier qui leur coûte cher et ont appris à leurs dépens que les promesses en matière de maintien des rentes dans le 2^e pilier n'engagent que ceux qui y croient.

Le refus des actifs et surtout des jeunes s'inscrit pour nous dans ce même refus social. De plus en plus de jeunes entrent dans le monde du travail par des contrats précaires, tels des stages non ou mal payés, des contrats à durée déterminée, des emplois intérimaires. PV 2020 leur proposait une baisse de leur salaire net pour une retraite à venir incertaine. Ils ont refusé ce qu'ils et elles ont considéré un marché de dupes. Ce résultat montre que la contrepartie des 70 francs a été perçue comme clairement insuffisante face aux dégradations contenues dans le projet.

Réformer les retraites dans l'intérêt de la majorité de la population

Les forces politiques, syndicales, féministes et associatives qui ont lancé et porté le référendum contre PV 2020 ont accompli à ce jour leur tâche en parvenant à bloquer une réforme qui aurait représenté un recul, en particulier pour les femmes et pour les revenus modestes.

LIGNES ROUGES. Pour le Comité référendaire, le résultat de la votation populaire délimite clairement les lignes rouges à ne pas franchir:

- NON au relèvement de l'âge de la retraite;
- NON à la baisse du taux de conversion du 2^e pilier;

- NON à la taxe antisociale qu'est la TVA.

Le message donné par la majorité du peuple est clair et le parlement doit en prendre acte. Lorsqu'il élaborera une nouvelle réforme, il est hors de question de revenir avec les mêmes mesures. La hausse de l'âge de la retraite des femmes a été refusée pour la deuxième fois, la première en 2004 lors du projet de 11^e révision de l'AVS. De même, sur la baisse du taux de conversion qui avait déjà été refusée en 2010. La majorité des citoyennes et des citoyens a maintenu le cap. Le parlement ne peut décemment pas proposer pour la troisième fois la même chose. La stratégie du «paquet global» et de la «compensation», en l'occurrence le bonus de 70 francs inégalement versé seulement aux nouveaux et nouvelles retraité-e-s, n'a pas réussi à cacher les véritables enjeux à la population. Ladite compensation a même joué davantage contre la réforme qu'en sa faveur.

NOUVELLES PISTES. Le Comité référendaire invite les parlementaires à faire preuve d'inventivité, à abandonner une vision catastrophiste de l'avenir de nos retraites qui n'a pas lieu d'être dans un des pays les plus riches du monde et à prendre en compte le fait que le baby-boom est un phénomène passager. Un financement supplémentaire peut et doit être trouvé ailleurs que dans les poches de la moitié inférieure de la pyramide des richesses. La mise à contribution des très hauts revenus doit être activée, par exemple en prélevant des cotisations sociales sur les revenus de dividendes ou en déplaçant l'impôt fédéral direct au bénéfice de la sécurité sociale.

Objectifs prépondérants d'une éventuelle nouvelle réforme des retraites

Comme le comité référendaire l'a soutenu durant toute la campagne, il faut impérativement renforcer le 1^{er} pilier, qui est une assurance solide, solidaire et la seule qui assure des rentes égales aux femmes et aux hommes. Ce qui pose problème aujourd'hui, c'est le 2^e pilier, dont le tiers payeur ne joue plus son rôle, faisant peser de plus en plus le financement sur les assuré-e-s qui voient par ailleurs leurs rentes baisser constamment.

RENFORCER LE 1^{ER} PILIER. Le résultat du 24 septembre est pour nous un signal clair en faveur d'un renforcement du 1^{er} pilier. Pour les femmes, l'AVS répond à l'exigence d'égalité puisqu'elle est la seule assurance qui garantit des rentes égales et qui reconnaît une part du travail non rémunéré (le travail éducatif). Cette logique doit être renforcée pour mieux répondre aux modes de vie actuelle, notamment en séparant clairement la rente et l'état civil. Pour les jeunes, l'AVS répond au besoin de pouvoir envisager l'avenir avec sérénité: en place depuis 1948, elle a pu surmonter des crises économiques et financières, sans baisse des rentes et sans hausse de cotisations. Et pour les salarié-e-s qui ont des revenus modestes, l'AVS reste la principale source de revenus à la retraite. Si l'on devait pointer un problème de l'AVS, ce n'est pas son mode de financement, mais la modestie du niveau des rentes, dont le montant devrait être augmenté.

Aujourd'hui, le moment est venu de renforcer le 1^{er} pilier. Toutes autres solutions, que ce soit une réduction des prestations ou un renforcement du 2^e pilier, doivent être exclues. Ce renforcement est possible. Outre les nouvelles sources financières susmentionnées, il est à relever qu'une marge de manoeuvre existe au niveau des cotisations, puisque celles-ci n'ont pas bougé depuis 40 ans. A titre de comparaison, les cotisations payées à l'assurance maladie ont augmenté de 182% en 20 ans! Cette seule comparaison montre la supériorité de l'AVS par rapport aux autres assurances. Rappelons aussi que l'augmentation des cotisations en pour cent du salaire est un moyen socialement bien plus juste de financer un renforcement du 1^{er} pilier que la TVA, instrument fiscal antisocial, qui est à écarter.

RÉDUIRE LE RISQUE DE PAUVRETÉ. Dans une récente étude au niveau européen, l'OCDE affirme que la pauvreté du troisième âge est en augmentation et que la hausse de l'âge de la retraite accroît de fait les inégalités entre les personnes qui ont un revenu modeste et vivent moins longtemps face à celles qui ont des revenus élevés et décèdent en moyenne plus tard. Personne ne peut accepter que les inégalités se creusent alors que, déjà aujourd'hui, les retraités, en particulier les femmes, sont une des populations à risque de pauvreté. L'urgence est dès lors de répondre à ce défi majeur afin de garantir à toutes et tous une retraite digne.